

Ce parcours sera autorisé **UNIQUEMENT** le jour de la balade : 26 NOVEMBRE 2017, chaque participant s'engage à le respecter et à ne pas réemprunter les portions privées ultérieurement.

**L'USAGE DE GPS OU TOUT AUTRE MOYEN DE GEOLOCALISATION DU TRACE EST INTERDIT SOUS PEINE D'EXCLUSION DU PARTICIPANT.**

Le départ se fera par groupe de 5/6 personnes, cette balade sera encadrée par ouvriers, fermiers et marshalls porteront un gilet jaune. Les participants auront interdiction de circuler de front, de faire demi-tour sur le circuit balisé, interdiction de dépasser, obligation de suivre les consignes données par les personnes qui encadrent la balade. **LE CODE DE LA ROUTE DEVRA ETRE RESPECTER.**

Par mesure de sécurité et respect de l'environnement, les participants ne devront pas quitter le tracé du parcours.

1/2

**ART.6 : FLECHAGE**

Le tracé sera indiqué par des flèches bleues GRAPPE DE CYRANO. Il est impératif de respecter les fléchages et à n'emprunter en aucun cas un itinéraire non indiqué.

**ART.7 : PARTICIPANTS ADMIS**

**Le nombre de participants est limité à 200.**

La balade est réservée aux pilotes étant titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leurs cotisations d'assurance (l'attention est rappelée sur les catégories de véhicule en adéquation avec le permis ( MTT1/ MTT2 et MTT3 ).

Chaque participant s'engage à participer à cette balade en fonction de ses capacités physiques et, d'assurer ses propres conditions de sécurité. Tout **pilote mineur** devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

**Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du code de la route et du règlement particulier de cette « balade du téléthon ».**

Chaque participant devra se conformer au présent règlement. Dans le cas contraire, celui-ci sera exclu de la balade, à tout moment de la journée (avant ou pendant). Il en est de même, si son comportement est jugé nuisible à l'organisation, à l'environnement, aux riverains, aux autres usagers et aux autres participants.

**ART. 8 : ASSURANCE**

Les participants engagent leur propre responsabilité civile vis à vis des dommages (matériels ou corporels) qu'ils pourraient occasionner à des tiers ou dont ils pourraient être victime durant la totalité de la balade et renoncent expressément à tous recours contre l'organisateur.

**ART. 9 : AUTORISATION**

En signant le formulaire d'inscription, j'autorise le moto-club à utiliser mes photographies prises ce jour, à des fins de publicité, promotion ou autres par divers médias (y compris les vidéos).

**ART. 10 : APPLICATION DU REGLEMENT- SANCTION**

L'organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure à n'importe quel moment, un participant sans que celui-ci ne puisse demander dédommagement, ni engager de recours.

En cas de présence des forces de l'ordre, chacun sera responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications techniques et administratives de l'organisation ne se substituant pas aux règles et au lois. L'organisation ne pourra pas être mise en cause.

**ART. 11 : CODE DE BONNES CONDUITE**

ENVIRONNEMENT	Rester sur le tracé...interdit de faire du hors-piste Respecter les espaces naturels, la faune, la flore Respecter l'état des chemins en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques Ne jeter aucun déchets
REGLEMENTATION	Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie Respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs
PROPRIETE PRIVEE	Ne pas effrayer les animaux en pâture Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage Soyez le plus discrets possible! (bruit) S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval
COURTOSIE	Envers riverains, randonneurs, animaux, espaces naturels.
SECURITE	AVOIR DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION en bon état, y compris pour mon passager Penser aux protections (embouts et mousse de guidon, boules de protections aux extrémités des leviers de frein et d'embrayage, etc... Ne pas conduire sous l'influence d'alcool/médicaments/drogue. Ne pas tenter de faire des cascades ou autres manoeuvres dangereuses Faire attention aux autres participants Rouler en fonctions de ses capacités, la visibilité etc... Respecter les consignes données

2/2